

# Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

---

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015

Accueil des Personnalités invitées : Madame la Présidente remercie les délégués et les personnalités présentes, à cette assemblée générale.

- APPEL des délégués

### **Etaient présents :**

Mme Hélène AYMARD (Aiguillon) - Mme Corinne ELLAM (*Ambrus*) - M. Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran) - Mme Mireille ROSSI (Bruch) - M. Cédric LEROY (Caubeyres) - Mme Annette GAY (*Clairac*) - Mme Claire RUCHAT (Clermont-Dessous) - Mme Isabelle DE LONGHI (*Damazan*) - Mme Jacqueline POLLONI (Feugarolles) - Mme Evelyne GATOUNES (Frégimont) - M. Georges LEBON (Galapian) - M. David PORRO (Lafitte-sur-Lot), -M. Jean – Claude LAURENT (Lagarrigue) - Mme Nelly SUBIRADE (Monheurt) - M. Mohamed EL WASELA (Nicole) - M.LAFON Thierry (Razimet) – Mme Anne-Marie ROUSSELIE (Saint-Sardos) - Mme Céline MOLINIE (Puch d'Agenais) - Mme Stéphanie DELOGE (Saint-Laurent) - M. Frédéric DUBOURG (Saint-Léger) - M. Jean-Marc BRIE (Saint-Salvy,) - Mme Christine QUINTLE - Mr Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne). - Mme Céline Protin (Saint-Pierre de Buzet) .

### **Pouvoirs de vote :**

Mme BRANDEHO Laurence (Port-Sainte-Marie) à Mme Céline Protin (Saint-Pierre de Buzet)

**N'étaient pas représentées les communes** : Bazens, Buzet sur Baise, Lacépède Lusignan-Petit, Montesquieu, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Saint – Léon.

### **Excusés :**

Mme DUCOS Laurence Conseillère Départementale, Mme CAUMONT-GAURE Myriam, Mme SUBERBIELLE Michèle, Mme BRANDEHO Laurence.

### **Participaient à la réunion :**

Monsieur Lacombe Nicolas Vice Président du Conseil Départemental  
Mr Réau et Mr Péyruchaud des transports CASTERAN  
Mme Plante Sylvaine des transports Fiageo Citram  
Mme PIZZOL Nathanaëlle des transports Beyris

Madame Isabelle DE LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2015 dont chaque délégué a été destinataire est approuvé sans observation.**

Madame Isabelle De -Longhi a été désignée secrétaire de séance.

## **SERVICES**

### **1 / Point sur les inscriptions**

A ce jour, 1239 inscriptions sur « Pégase » dont 46 sont en cours d'instruction.

### **2 / Point sur la rentrée scolaire et les circuits en présence des contrôleurs**

- Liste des circuits
- Liste des transporteurs

- Distribution des gilets

### **3 / Opération Evabus**

Mme la Présidente informe l'Assemblée que deux opérations se dérouleront :

- Collège de Port-Sainte-Marie le lundi 5 octobre 2015 de 10h00 à 12h00
- Collège d'Aiguillon le mercredi 7 octobre 2015 de 9h15 à 11h15.

### **4 / Examen des demandes de création de point de montée**

Mme la Présidente indique qu'après information auprès du CG 47, il s'avère que les lignes du réseau dont nous avons la charge font partie des nouveaux marchés 2015. L'entrée en vigueur de ces marchés étant prévue pour la rentrée 2015, aucune modification du réseau ne pourra être prise en compte avant septembre. Les demandes sont à effectuer courant septembre pour une réponse en novembre. (création de point d'arrêt, changement d'itinéraire...).

Toutefois nous avons recensé quelques modifications urgentes à transmettre :

Mairies ou particuliers	Commune domicile élève	Elèves		Etablissement scolaire	N° Circuit	Objet demande de modification	Réponse Conseil général	
		Nbre	Nom - âge					
1	Mme gratiolet	bruch	1	gratiolet eloise	agen	308	remise en place du point de descente peninon	refus cg47
2	mairie de st salvy	st salvy	8	voir courrier	port sainte marie	66	remise en place d'un arrêt supplémentaire sur la ligne 66 à curçumont	refus cg47
3	Mairie Clermont Dessous	clermont dessous	1	Diallo Boubakar	clermont dessous	239-2	création d'un point de montée à Lapouleille	
4	Mairie de Bourran	bourran	4	voir mail du 6/7	Aiguillon	35	remise en place du point de montée Brustys	<b>ok</b>
5	damazan	damazan	4	voir mail du 28/8	damazan	88-2	remise en place point de montée Escoubottes	
6	Bazens	bazens	1	thorel madialene	aiguillon	197	remise en place point de montée Coustet	
7	fregimont	fregimont		Ecole élémentaire	frégimont	41-2	manœuvre sur la place	
8	st léon	st léon	1		Aiguillon	88-1	remise en place point de montée Peyroulet à st Léon arrêt existant sur le 88.1	
9	clairac	clairac	0	aiguillon	aiguillon	87	a supprimer car dangereux le vigneau et rue rebarrats	
10	Transporteur Gerardin	Lafitte			Aiguillon	84-2	remise en place su point de montée à Lafitte sur Lot "Stade" et modification du sens du circuit	
11	Transporteur Gerardin	Clairac			Aiguillon	87	Création du point de montée Margoul à Clairac uniquement le soir	

Mme la Présidente explique que concernant la ligne 41-2, un rendez-vous sur place avec les acteurs locaux a eu lieu le 8 septembre 2015. Deux solutions sont proposées :

Soit de réguler le stationnement des parents et ainsi de faciliter l'accès à la place du village et le stationnement de l'autocar, cette solution faisant appel au civisme des usagers ;

Soit de modifier l'organisation actuelle et privilégier la sécurité du stationnement de l'autocar. Cette seconde option impliquerait de déposer les élèves sur un site plus éloignée de l'école (+/- 200 M). Le cheminement ne présente pas de difficulté particulière et serait réalisé en présence de l'accompagnateur.

Mme la Présidente propose une période de test jusqu'aux vacances scolaires de la Toussaint.

## **COLLECTIVITE – PERSONNEL**

### **5 /Rapport annuel 2014**

Dans le cadre des relations entre le Syndicat et les communes membres, les représentants des communes doivent rendre compte , à leurs Conseils Municipaux, de l'activité du Syndicat.

Pour ce faire la Présidente adresse au Maire de chaque commune membre un rapport annuel retraçant l'activité du Syndicat.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant du Syndicat sont entendus.

### **6 / Assermentation des contrôleurs**

Mme la Présidente indique que les contrôleurs du Syndicat ont été assermentés par le juge du tribunal de grande instance le 21 mai 2015. Elle vise à faire prendre conscience à l'agent de l'importance des fonctions qu'il est chargé d'accomplir. **L'assermentation** habilite l'agent à prêter son concours pour la recherche ou la constatation d'infraction.

## 7 / recrutement de personnel

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> classe A TEMPS NON COMPLET (20h/semaine)**

### **Madame la Présidente informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la**

loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Présidente expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20h/semaine.

### **L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

1- La création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

2- De créer comme suit le tableau des emplois :

TITULAIRE
-----------

SERVICE ADMINISTRATIF					
Emploi	Grade associé	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdo
Adjoint Administratif	2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	TNC (20h /semaine)

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)**

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) s'inscrit dans le cadre des articles L.5134-19-1 et R. 513-14 à R.5134-17 du Code du travail pris en application de la Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Il vise à permettre l'insertion professionnelle d'une personne sans emploi.

Le CUI est un contrat qui se décline sous la forme du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) en application de l'article L5134-20 du Code du travail. Il est constitué d'une aide à l'insertion professionnelle attribuée par le prescripteur et d'un contrat de travail conclu entre l'employeur et le salarié.

Mme la Présidente propose de créer un poste d'Agent Administratif dans le cadre d'un CAE, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 24 mois,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité :

- de créer un poste d'Agent Administratif dans le cadre du dispositif CAE,
- de préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 24 mois,
- de préciser que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- de préciser que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire,
- d'autoriser Madame la Présidente à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Emploi	Grade associé	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdo
CAE Adjoint Administratif	2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	TNC (20h /semaine)

Départ de Mr Christophe BESSIERE à 19h.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Ligne 377 :

Mme Quintlé prend la parole concernant les deux incidents survenus sur la ligne 377 liés à la capacité du bus. Elle explique qu'il s'agit d'un bus de 9 place alors que 12 enfants sont inscrits sur cette ligne et que cela pose problème lorsque les 12 enfants prennent le bus. Certains parents sont obligés d'emmener leurs enfants à l'école.

Mme la Présidente explique que le Conseil Départemental a demandé que des pointages soient effectués et qu'en attendant le bus reviendrait en arrière sur le dernier point d'arrêt afin de prendre les enfants supplémentaires. (proposition du transporteur)

Mr Lacombe Vice Président du Conseil Départemental prend la parole et explique qu'il n'est pas contre la possibilité de mettre en place un bus de plus grande capacité, mais pour cela les communes de Feugarolles et de Thouars sur Garonne doivent s'entendre et mettre en place chacun un accompagnateur.

Mme la Présidente propose une rencontre entre les acteurs locaux, pour une meilleure prise en charge des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à **20h00**

La Présidente,  
Hélène Aymard.

La secrétaire de séance,  
DE-LONGHI Isabelle